

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

**Décision n° 50402 du 16 juin 2017 portant attribution  
du brevet supérieur de spécialiste par validation des acquis de l'expérience professionnelle**

NOR : INTJ1717909S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu les articles L. 4111-1 à L. 4144-1 du code de la défense;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés;

Vu l'arrêté du 8 août 2012, fixant les conditions d'attribution du brevet supérieur de spécialiste aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu l'instruction n° 82800/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 21 décembre 2015 relative au parcours de formation des sous-officiers des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN);

Vu la note-express n° 67654/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 19 août 2016;

Vu le procès-verbal de délibération de la commission en date du 16 juin 2017,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le brevet supérieur de spécialiste par validation des acquis de l'expérience professionnelle, spécialité «Administration et gestion du personnel», est attribué à compter du 16 juin 2017 aux sous-officiers de gendarmerie dont le nom suit:

**Biton** Florence                      NIGEND : 143 288

**Grondin** Joseph                      NIGEND : 184 963

**Pierre** Elisabeth                      NIGEND : 175 784

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 juin 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le général, sous-directeur des compétences,*  
J.-M. ISOARDI